

Fédération Sportive et Gymnique du Travail  
14 rue Scandicci 93508 PANTIN

Commission  
Fédérale  
Activité

Tir à l'Arc



Tél. 01 49 42 23 26

# TIR A L'ARC



LIVRET FEDERAL  
de  
L'ARCHER



**CLASSIFICATION 2020-2024 CHAMPIONNATS FEDERAUX FSGT**

ARCS CLASSIQUES et Arcs Sans viseur	CATEGORIES Date de naissance au 1er septembre	TIR "18m"	Blason	TIR "25m"	Blason
POUSSIN	- 10 ans	2 X 10 à 10 m*	80 hauteur 1,00 m	12 m	80 hauteur 1,10 m
BENJAMIN	de 10 à - 12 ans	2 X 10 à 10 m	80 hauteur 1,30 m	15 m	80 hauteur 1,30 m
MINIME	de 12 à -14 ans	2 X 10 à 15 m	80	18 m	80
CADET	de 14 à -16 ans	2 X 10 à 18 m	80	18 m	60
JUNIOR	de 16 à -18 ans	2 X 10 à 18 m	60	25 m	80
C1 ADULTE	1ère année de tir avec ou sans viseur	2 X 10 à 18 m	80	18 m	60
C2	Adulte à partir de la 2ème année	2 X 10 à 18 m	60	25 m	80
C3	de 420 à 459 pts	2 X 10 à 18 m	40	25 m	60
C4	460 et plus	2 X 10 à 18 m	Trispot 40 sans petit 10	25 m	Trispot 60 sans petit 10
C8	Arcs Sans Viseur Hors Poules	2 X 10 à 18 m	60	25 m	80
<b>ARCS à POULES</b>		<b>TIR "18 m"</b>	<b>Blason</b>	<b>Tir "25m"</b>	<b>Blason</b>
C6	Compound Adulte	2 X 10 à 18 m	Trispot 40 avec petit 10	25 m	Trispot 60 avec petit 10
C7 CADET	Compound	2 X 10 à 18 m	Trispot 40 sans petit 10	25 m	Trispot 60 sans petit 10
C7JUNIOR	Compound	2 X 10 à 18 m	Trispot 40 avec petit 10	25 m	Trispot 60 avec petit 10
<b>SPORT ADAPTE</b>		<b>TIR "18 m"</b>	<b>Blason</b>	<b>Tir "25m"</b>	<b>Blason</b>
CH1	Sport adapté = archer autonome	2 X 10 à 18 m	80	18 m	60
CH2	Sport adapté = Handicap de non autonomie non capable d'exercer une activité	2 X 10 à 15 m	80	18 m	80
CH3	Sport adapté = Handicap de non autonomie	2 X 10 à 10 m	80	15 m	80
<b>+ 65 ans VETERAN</b>	<b>Adulte Arc classique</b>	<b>2 X 10 à 18 m*</b>	<b>60</b>	<b>25 m</b>	<b>80</b>
<b>+ 65 ans VETERAN</b>	<b>Compound Adulte</b>	<b>2 X 10 à 18 m*</b>	<b>Trispot 40 sans petit 10</b>	<b>25 m</b>	<b>Trispot 60 sans petit 10</b>
<b>UN ARCHER 65 ANS et +, DEBUTANT LA SAISON EN VETERAN, DEVRA POURSUIVRE EN VETERAN POUR TOUTE LA SAISON</b>					

**LE TITRE DE CHAMPION FEDERAL NE SERA DECERNE QUE SI IL YA AU MOINS TROIS COMPETITEURS DANS LA CATEGORIE D'INSCRIPTION**

MAJ 18/07/2020

\* la meilleure des deux séries sera prise en compte

## PLUMES DE PROGRESSION

PLUME	SCORE	DATE	LIEU	SIGNATURE
Blanche				
Bleue				
Rouge				

## POUSSINS

### CONDITIONS D'OBTENTION

**MINIMUM DE 100 POINTS** sur Blason de 80 cm  
La puissance de l'arc doit être faible - 14 à 18 livres sont suffisantes

Au maximum, 2 volées d'essai sont autorisées

Tirer 6 volées de 3 flèches soit 18 flèches

Plumes : BLANCHE	à	5 mètres :	100 points
BLEUE	à	8 mètres :	100 points
ROUGE	à	12 mètres :	100 points

Le passage se déroule SOUS LE CONTROLE et la responsabilité d'un INITIATEUR,  
d'un INSTRUCTEUR, ou du PRESIDENT du Club qui signera le registre



# TIR A L'ARC

## REGLEMENT GENERAL CFA Tir à l'Arc 2020/2024

Le classement annuel dans les catégories est établi par les commissions départementales de tir à l'arc et transmis à la CFA.

Les archers sont classés d'après les résultats homologués à l'issue de la fin de saison.

Le classement sera diffusé aux clubs par l'intermédiaire des responsables régionaux.

L'âge effectif est pris en compte à la date de début de saison soit au 1/09 de l'année sportive concernée.

Les tirs s'effectuent en respect des règles indiquées sur le tableau des classifications

Un archer évoluant en junior passe automatiquement l'année suivante en C2.

Un archer OBLIGÉ par son handicap physique, est autorisé à tirer en arc classique avec décocheur avec les valides dans sa catégorie.

Le tir en Arc à Poulies n'est pas autorisé aux Poussins, Benjamin et Minimes.

Un archer peut, dans la même saison, tirer dans 2 catégories d'arc différentes mais pas dans le même tour de la même épreuve.

Un archer évoluant en C1 passera automatiquement l'année suivante en C2.

Le C2 réalisant au moins 2 fois + de 420 pts jusque 459 pts passe la saison suivante en C3 et ne rechute plus.

Le C3 réalisant 460 pts et +, passes-en C4 mais peut rechuter en C3 s'il n'atteint pas son score la nouvelle saison.

Pour ces classements, est pris en compte le résultat de la moyenne de points obtenus par les 2 meilleurs 18 m de la saison. Pour le maintien il faut réaliser au moins 1 fois le minimum de la catégorie dans la saison.

Un surclassement d'archer est exceptionnellement possible (archer provenant d'une autre fédération ayant pratiqué plus d'un an) après accord de la Commission Départementale ou Régionale FSGT Tir à l'Arc, l'archer et le club concerné.

Les titres de Champions de France FSGT de Tir à l'Arc ainsi qu'un classement fédéral seront établis annuellement d'après la remontée des résultats de la journée décentralisée, qui est, de ce fait, notre finale nationale de Tir à l'Arc FSGT.

Le titre de Champion de France FSGT ne sera décerné que s'il y a au moins 3 compétiteurs dans la catégorie concernée.

**Tout résultat ne pourra être validé que si le règlement complet des inscriptions est effectué.**

Le championnat se déroulera sous la responsabilité des commissions de Tir à l'Arc des comités départementaux ou régionaux FSGT dans le respect des règlements et classements fédéraux de tir à l'arc décidés et mis en place par la CFA, et ceci dans les périodes et délais impartis, validés pour les 4 saisons à venir soit dès la saison 2020-2021 :

18 m journée de la finale Nationale disputée au plus tard au 31 janvier = résultats transmis avant le 9 février

25 m journée finale Nationale disputée au plus tard au 30 avril = résultats transmis avant le 7 mai

Passés ces délais, les résultats ne pourront plus être homologués.

Les titres de Champions de France FSGT de Tir à l'Arc seront décernés par la CFA, par catégorie.

Les titres de Champions Départementaux et Régionaux seront décernés par les comités respectifs qui en transmettront l'information à la CFA.

Ce tableau de règlement des classifications annule et remplace les tableaux établis précédemment.

La CFA se réserve le droit de changement, d'adaptation et d'évolution des règlements Fédéraux de Tir à l'Arc.

Tout litige ou contestation devra être déposé, au plus tôt, auprès de la CFA qui traitera souverainement les problèmes liés à l'activité de tir à l'arc FSGT.

Pour la C.F.A. Tir à l'Arc FSGT réunie à FACHES THUMESNIL

Didier BOUCHEZ Président

MAJ 18 juillet 2020

## FLECHES DE PROGRESSION

FLECHE	SCORE	DATE	LIEU	SIGNATURE
Blanche				
Noire				
Bleue				
Rouge				
Jaune				

### BENJAMINS/MINIMES/CADETS/JUNIORS ADULTES

#### CONDITIONS D'OBTENTION

**Faire 140 POINTS** - arc classique sur Blason de 80 cm  
- arc à poulie sur trispot de 60 cm

Au maximum, 2 volées d'essai sont autorisées

**Tirer 6 volées de 3 flèches soit 18 flèches**

Flèches	BLANCHE	à	10 mètres
	NOIRE	à	15 mètres
	BLEUE	à	20 mètres
	ROUGE	à	25 mètres
	JAUNE	à	30 mètres

Le passage se déroule SOUS LE CONTROLE et la responsabilité d'un INITIATEUR, d'un INSTRUCTEUR, ou du PRESIDENT du Club qui signera le registre